

mercredi 29 mai 2024

## **Formation des professeurs : une ligne rouge en passe d’être franchie**

Dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants, dont France Universités rappelle qu’elle partage les principales orientations, le projet de décret modifiant les conditions de recrutement des corps enseignants et des personnels d’éducation du ministère chargé de l’éducation nationale vient d’être rendu public.

Le projet de décret indique que les lauréats des concours, désormais organisés en fin de licence, suivent une formation dans « un organisme de formation du ressort géographique d’une académie désigné par le ministre chargé de l’éducation nationale ».

Cette formule est substituée à celle « d’établissement public de formation » figurant dans les textes actuellement en vigueur. Le changement n’est pas anodin et franchit une ligne rouge malgré des mises en garde réitérées de la part de France Universités.

La formule est ambiguë car, par sa généralité, elle laisse entendre qu’il pourrait s’agir d’un organisme dénué de toute attache universitaire, autrement dit d’un organisme public ne relevant pas du ministère chargé de l’enseignement supérieur ou d’un organisme privé, lucratif ou non.

Cette formulation doit être immédiatement retirée pour rétablir un climat de confiance et, faute de mieux, celle actuellement en vigueur immédiatement reprise dans le projet de décret. Aucune discussion sereine n’est possible sans ce préalable.

**Contact presse :**

**France Universités**

[presse@franceuniversites.fr](mailto:presse@franceuniversites.fr)

06 64 06 69 36